

## LUTTE CONTRE LES ANTIVALEURS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE LA CNSS LANCE UNE SESSION DE FORMATION DES OPJ À COMPÉTENCES RESTREINTES



La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a, lundi 17 avril, au cours d'une cérémonie d'ouverture, lancé une session de formation des officiers de police judiciaire à compétences restreintes. Cela, en vue de lutter contre les antivaleurs en matière de sécurité sociale.

Cette cérémonie d'ouverture présidée par le Directeur général de la CNSS, Charles Mudiay Kazadi, accompagné du procureur de la République près le tribunal de grande instance de la Gombe, de la Directrice de recouvrement de

la CNSS ainsi que du Directeur général adjoint de cette institution, a servi non seulement à donner le go à ladite session de formation mais aussi à donner les grandes lignes de celle-ci.

Dans leurs speeches, la directrice du recouvrement et le DG de la CNSS se sont joints pour rappeler le rôle très capital que joue cette formation. « Cette qualité d'officiers de police judiciaire permettra aux différents agents ici d'exercer leur mission de contrôle des arriérés, de prévention, de refus locatif, de technique en toute efficacité en renforçant leur capacité coercitive à

l'égard des employeurs qui violent la loi. Cela permettra à la CNSS d'élargir sa couverture sociale et de maximiser ses recettes pour une prise en charge optimale de travailleurs assujettis. C'est pour lutter contre ces antivaleurs qu'il est institué au sein de la CNSS suivant l'arrêté ministériel du 08 novembre 2018 un corps de contrôleurs ayant la qualité d'officiers de police judiciaire à compétences restreintes », ont-ils déclaré tour à tour.

Au total 324 agents de la CNSS vont bénéficier de cette formation. Ils sont obligés dans l'exercice de leur mission,



indique le DG, de veiller au strict respect de la conformité des actes des assujettis à la législation sociale en vigueur.

Dans leurs discours, Charles Mudiayi Kazadi et la directrice du recouvrement de la CNSS ont déploré le comportement de certains employeurs en RDC. « Il s'observe dans le chef de certains employeurs des comportements inciviques

cotisations sociales. D'autres encore usent plus des manœuvres dilatoires. Ces employeurs agissent en violation de dispositions légales et réglementaires de la législation sociale », ont-ils affirmé.

Ce comportement, précisent-ils, pose de sérieux problèmes créant un climat de méfiance dans le chef de la population vis à vis de la CNSS

Sur ce, pour lutter contre toutes ces fraudes, il est reconnu à la CNSS d'organiser le contrôle à travers les agents promus à cette tâche. D'où l'organisation de cette session de formation des officiers de police judiciaire.

La CNSS en tant qu'établissement public ayant pour mission l'organisation et la gestion du régime général de la sécurité sociale en RD-Congo, prend en charge « la branche des risques professionnels pour les prestations en cadre d'accident de travail et de maladies professionnelles, la branche de prestation famille qui couvre les allocations prénatales de maternité ainsi que les allocations familiales ; la branche de pension pour les prestations de la validité de vieillesse et de survivants », a précisé le DG de cet établissement qui a la noble responsabilité d'assurer la jouissance du droit fondamental de la sécurité sociale.



consistant en des cas de fraudes entre autres, le refus de s'affilier, le refus de faire immatriculer les travailleurs, la minoration des effectifs, la minoration des assiettes et

et ne permet pas à la mission de contrôle et de recouvrement de se dérouler correctement. Cela prive également aux travailleurs concernés de bénéficier de la sécurité sociale.

**Espérant KALONJI**